

**RÈGLEMENT POUR LA PRÉ-ADMISSION
dans la formation:**

Génie des Systèmes Industriels par l'apprentissage

La formation "Génie des Systèmes Industriels" (GSI) permet la délivrance du diplôme d'"Ingénieur de l'INSA Centre Val de Loire, spécialité Génie Industriel" certifié par la CTI.

Nombre de places offertes

28 places ouvertes dans la formation.

Modalités de candidature

L'admission pour la formation GSI par apprentissage fait l'objet d'un recrutement distinct des concours du groupe INSA.

Pour candidater, il faut vous connecter sur le site : https://candidats.insa-cvl.fr/arexis_icf/

Vous devrez créer votre compte et confirmer votre adresse mail pour avoir accès à la plateforme afin de déposer votre candidature.

Les candidats peuvent également prendre connaissance du présent règlement sur le site de l'INSA Centre Val de Loire :

<https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/formation/genie-des-systemes-industriels-apprentissage>

Les dossiers doivent être déposés au plus tard à la date indiquée dans le calendrier ci-après. Un accusé de réception du dossier le déclarant complet ou incomplet est envoyé par courriel systématiquement aux candidats.

La recevabilité administrative du dossier est d'abord vérifiée (formation compatible, exigences administratives : limite d'âge, dernières études supérieures).

Si le dossier n'est pas recevable administrativement, le candidat est informé et les frais de dossier ne sont pas perçus.

Aucun candidat ne pourra être admis s'il atteint l'âge de 31 ans* avant la signature de son contrat d'apprentissage.

*Toutefois, il existe des exceptions : voir sur le site <http://www.service-public.fr/>

Liste des diplômes compatibles pour l'entrée en première année d'apprentissage GSI :

- **Candidats titulaires d'un Bachelor Universitaire de Technologie – (BUT2) ou (BUT 3)**
 - Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII)
 - Génie Mécanique et Productique (GMP)
 - Mesures Physiques (MP)
 - Génie Industriel et Maintenance (GIM)
 - Sciences et Génie des Matériaux (SGM)
- **Candidats issus de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles - CPGE :**
 - Mathématiques et sciences Physiques (MP)
 - Physique Chimie (PC)
 - Physique et Technologie (PT)
 - Physique et Sciences Industrielles (PSI)
 - Technologie et Sciences Industrielles (TSI)
 - Technologie Physique et Chimie (TPC)
 - Cycles préparatoires intégrés d'écoles d'ingénieurs
 - Année préparatoire d'Adaptation pour Techniciens Supérieurs (ATS)
- **Candidats justifiant d'un niveau validé L2, L3 dans des spécialités adaptées**
- **Candidats titulaires de diplômes français ou étrangers de niveau équivalent**
- **Candidats ayant obtenu un diplôme Bac+2 par la validation des acquis de l'expérience**

Dans chacune de ces catégories, les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme ou validé au moins 120 crédits ECTS à la rentrée universitaire. Dans le cadre de la formation continue diplômante, cette formation s'adresse à des professionnels ou demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau minimum BAC+2 parmi les formations citées ci-dessus, complété par au moins trois ans d'expérience professionnelle.

Frais de candidature

Le montant des frais de candidature s'élève à 105 euros. (*Sous réserve de publication d'un arrêté rectificatif*).

Ces frais ne sont perçus que si le dossier est recevable administrativement (formation compatible, limite d'âge, ...).

Cas particulier visant à exonération des frais de candidature :

- 1) Les candidats boursiers 2024-2025
- 2) Les étudiants déjà inscrits dans un INSA
- 3) Pour la rentrée 2025, dans le cas de candidature à **plusieurs formations d'ingénieurs de l'INSA Centre val de Loire**. Ces droits ne sont dus qu'une seule fois. Sont concernées les candidatures en formation par apprentissage STI ou ERE, ou sous statut étudiant via le SAGI (justificatif de paiement à nous fournir).

Jury d'admission

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury d'admission.

Le jury d'admission est présidé par le Directeur de l'INSA Centre Val de Loire ou son représentant. Il peut comporter notamment le Responsable de la formation par l'apprentissage de l'INSA Centre Val de Loire et le Directeur du CFSA Hubert Curien.

Le jury est souverain

Epreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat. Les candidats déclarés admissibles sont alors convoqués par l'administration pour l'épreuve d'admission

Les résultats de l'admissibilité sont envoyés individuellement aux candidats par courrier électronique) avec leur convocation pour l'épreuve d'admission s'ils sont sélectionnés.

Épreuve d'admission

Tous les candidats déclarés admissibles sont convoqués pour participer à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission se déroule en plusieurs parties :

- un entretien pour évaluer sa culture générale, ses connaissances scientifiques, sa motivation pour le métier d'ingénieur et la cohérence de son projet professionnel.
- un entretien professionnel (bilan et/ou projet professionnel).

Une absence à l'une des épreuves d'admission est éliminatoire.

Les entretiens peuvent se dérouler en distanciel selon les demandes ou le choix du jury.

Une partie des entretiens peut se dérouler en anglais.

Admission

L'admission est prononcée par le jury à l'issue de l'ensemble des entretiens de chaque session.

Les candidats sont informés par courriel de la décision prise à leur égard.

L'admission définitive est prononcée sous réserve :

- de l'obtention du diplôme préparé ou la validation des 120 crédits ECTS
- de la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La cas échéant, de l'aptitude du candidat à occuper le poste proposé, vérifiée lors de la visite médicale réalisée dans le cadre du contrat d'apprentissage

Chaque candidat admis doit faire connaître son acceptation ou son refus dans les délais qui lui sont notifiés. En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits, il est considéré comme démissionnaire et perd le bénéfice de son admission..

Sanctions

Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves, et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourront entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du processus d'admission ou l'annulation de l'admission si elles sont constatées après la décision du jury, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Ce règlement est destiné à fournir l'ensemble des informations relatives aux admissions.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant sur ce règlement.

Calendrier de sélection des candidats 2025 :

Décembre 2024	Ouverture des candidatures
Lundi 10 mars 2025	Date limite de dépôt du dossier de candidature SESSION 1 – SESSION PRINCIPALE
Lundi 14 avril 2025	Date limite de dépôt du dossier de candidature SESSION 2 (en fonction des places disponibles)
Lundi 19 mai 2025	Date limite de dépôt du dossier de candidature SESSION 3 (en fonction des places disponibles) **

Les dossiers reçus seront analysés et les candidats informés de leur admissibilité dans un délai de maximum de 15 jours après la date limite de dépôt s'appliquant ; par exemple pour un dossier déposé le 15/03 (*session 2*), une réponse sera donnée avant le 24/04

** Pour information, lors de la campagne de recrutement pour la rentrée 2024-2025, toutes les places étaient pourvus à la fin de la session 2.